Annexe 2_5 : AIDE POUR REMPLIR LES ANNEXES 2_1 ET 2_2 RELATIF AUX PLANNINGS À TEMPS PARTIEL

Le planning devra être envoyé à votre circonscription pour le <u>vendredi 18 août 2022</u>

Il devra être validé et signé par l'inspecteur(trice) de circonscription avant la transmission à la division des personnels. Tout planning reçu sans signature ne sera pas recevable.

- ÉTAPE 1: Remplir les informations demandées dans la première partie du planning
- ◆ <u>ÉTAPE 2</u>: Cocher la quotité de travail et indiquez le nom du complément sur le ou les jours non travaillé(s)
- ◆ ÉTAPE 3: À l'aide de l'annexe 3 « Liste des écoles avec code rythme », renseigner :
 - le ou les noms de l'école
 - le code rythme concerné
- ◆ ÉTAPE 4: Cocher les jours travaillés
- <u>ÉTAPE 5</u>: À l'aide de l'annexe 4, renseigner les heures effectuées pour chaque jour travaillé selon l'organisation accordée.
- Si code rythme sur 4.5 jours, transmettre <u>obligatoirement</u> le planning des mercredis travaillés (Annexe 2_3)
- <u>ÉTAPE 6</u>: En cas de <u>poste fractionné</u>, indiquer le poste principal, la commune de résidence personnelle et préciser le nom de toutes les écoles et si fonction TRZDA.
 - Si fonction TR ZDA, indiquer le nombre d'heures de votre école de rattachement
- ◆ ÉTAPE 7: Suivre les formules de calcul indiquées pour chaque case

Attention : Vous devez bien convertir le nombre d'heures par semaine en nombre décimal pour votre calcul d'heures annuel

• <u>ÉTAPE 8</u>: Envoyer votre planning correctement rempli et signé à votre circonscription d'affectation de la rentrée 2023.



◆ Ci-dessous des exemples pour chacune des annexes 2_1 et 2_2:

Annexe 2_1: Planning quotité 50%

50% correspond à 48h mensuelles : 2 jours travaillés / semaine (+ 1 mercredi sur 2 pour école sur 4,5 jours)

*Exemple : Mr XXX David travaille à 50 % sur l'école EMPU LES DIMES à Bourg en Bresse et Mme YYY Claudine le complète les jours non travaillés

NOM ECOLE si poste fractionné Code rythme (1) NOM et Prénom du complément Jours travaillés	D001	D001	D001	YYY (Claudine Uendredi	TOTAL HEURES	TOTAL NOMBRE (DÉCIMAL) *
Semaine 1	5h15	5h15	3h00	/	/	13h30	13h50
Semaine 2	5h15	5h15	X			10h30	10h50
Semaine 3	5h15	5h15	3h00			13h30	13h50
Semaine 4	5h15	5h15	x	/		10h30	10h50
RAPPEL : Pour calculer le nombre d'heures en nombre décimale : 1h30 = 1,5 ou 2h45 = 2,75					47h20	48h00	
QUOTITÉ = Nombre d'heures mensuelles décimales x 100/96					50%		

Exemple de calcul pour la quotité : 48 x 100/96 = 50%

Annexe 2_1: Planning quotité 75%

75% correspond à 72h mensuelles : 3 jours travaillés / semaine (+ 3 mercredi sur 4 pour école sur 4,5 jours)

^{*}Exemple : Mr XXX David travaille à 75 % sur l'école EPPU Charles Peguy à Bourg en Bresse et Mme YYY Claudine le complète le jour non travaillé

NOM ECOLE si poste fractionné Code rythme (1) NOM et Prénom du complément Jours travaillés	D001	D001	D001	YYY Claudine	D001	TOTAL HEURES	TOTAL NOMBRE (DÉCIMAL) *
Semaine 1	5h15	5h15	3h00	/	5h15	18h45	18h75
Semaine 2	5h15	5h15	3h00		5h15	18h45	18h75
Semaine 3	5h15	5h15	3h00		5h15	18h45	18h75
Semaine 4	5h15	5h15	×	/	5h15	15h45	15h75
RAPPEL : Pour calculer le nombre d'heures en nombre décimale : 1h30 = 1,5 ou 2h45 = 2,75						70h80	72h00
QUOTITÉ = Nombre d'heures mensuelles décimales x 100/96					75 %		

Exemple de calcul pour la quotité : 72 x 100/96 = 75%



Annexe 2_2: Planning quotité 80% ou 80,55%

80 % **ou 80,55**% correspond à 76.48h mensuelles : 3 jours travaillés / semaine (+ 3 mercredis sur 4 pour école sur 4,5 jours) **et une reprise à temps plein de 8 semaines de janvier à mars 2024**

*Exemple de planning sur 4,5 jours : Mr XXX David travaille à 80,55 % sur l'école EPPU Charles Peguy à Bourg en Bresse et Mme YYY Claudine le complète le jour non travaillé

si poste fractionné Code rythme (1) NOM et Prénom du complément Jours travaillés	D001	YYY Claudine	D001	D001	D001	TOTAL HEURES	TOTAL NOMBRE (DÉCIMAL) *
Semaine 1	5h15	/	3h00	5h15	5h15	18h45	18h75
Semaine 2	5h15		3h00	5h15	5h15	18h45	18h75
Semaine 3	5h15		X	5h15	5h15	15h45	15h75
Semaine 4	5h15		3h00	5h15	5h15	18h45	18h75
*Pour calculer le nombre d'heures en nombre décimale : 1h30 = 1,5 ou 2h45 = 2,75 TOTAL MOIS						70h80	72h00
Sous-Total 1 = total nombre d'heure <u>en décimal</u> x 7 mois à temps partiel SOUS-TOTAL 1						504	
Sous-Total 2 = 8 semaines de reprise à temps complet = 24h x 8 = 192h SOUS-TOTAL 2						192	
TOTAL = SOUS-TOTAL 1 + SOUS-TOTAL 2						696	
QUOTITÉ DE TRAVAIL = TOTAL X 100 / 864 QUOTITÉ DE TRAVAIL						80,	55 %

Exemple de calcul pour la quotité :

SOUS-TOTAL 1: 72 x 7 = 504 **SOUS-TOTAL 2**: 24 x 8 = 192 **TOTAL**: 504 + 192 = 696

QUOTITÉ DE TRAVAIL: 696 X100 / 864 = 80,55%

Division des personnels

*Exemple de planning sur 4 jours : Mr XXX David travaille à 80,55 % sur l'école EMPU à Viriat et Mme YYY Claudine le complète le jour non travaillé

NOM ECOLE si poste fractionné							TOTAL
Code rythme (1)	N001	N001		N001	N001	TOTAL HEURES	NOMBRE (DÉCIMAL) *
NOM et Prénom du complément					YYY Claudine		
Jours travaillés	□ Lundi	□ Mardi	□ Mercredi (2)	□ Jeudi	□ Vendredi		
Semaine 1	6h00	6h00	/	6h00	/	18h00	18h00
Semaine 2	6h00	6h00		6h00		18h00	18h00
Semaine 3	6h00	6h00		6h00		18h00	18h00
Semaine 4	6h00	6h00		6h00		18h00	18h00
*Pour calculer le nombre d'heures en nombre décimale : 1h30 = 1,5 ou 2h45 = 2,75 TOTAL MOIS						72h00	72h00
Sous-Total 1 = total nombre d'heure <u>en décimal</u> x 7 mois à temps partiel SOUS-TOTAL 1					504		
Sous-Total 2 = 8 semaines de reprise à temps complet = 24h x 8 = 192h SOUS-TOTAL 2					1:	192	
TOTAL = SOUS-TOTAL 1 + SOUS-TOTAL 2						696	
QUOTITÉ DE TRAVAIL = TOTAL X 100 / 864 QUOTITÉ DE TRAVAIL					80,55 %		

Exemple de calcul pour la quotité :

SOUS-TOTAL 1: 72 x 7 = 504 **SOUS-TOTAL 2**: 24 x 8 = 192 **TOTAL**: 504 + 192 = 696

QUOTITÉ DE TRAVAIL: 696 X100 / 864 = 80,55%